



PROCESSUS D'ACCES A LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Note d'information aux candidats

Rectorat

Division des Examens et Concours

Tél. 03 22 82 38 60

Mél : ce.dec@ac-amiens.fr

20, boulevard d'Alsace-Lorraine 80063 Amiens cedex 9

Horaires d'accueil du public et d'accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00

Dispositif Académique de Validation des Acquis Tél. 03 22 80 18 40

Mél : dava@ac-amiens.fr

6 Ter Rue Caudron 80000 Amiens

Horaires d'accueil du public et d'accueil téléphonique : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 13h30 à 17h15 Madame, Monsieur,

Vous allez déposer un dossier de Validation des Acquis de l'Expérience. En application de la circulaire n°2010-010 du 30 janvier 2019 – BO n°6 du 7 février 2019, je vous informe que la date de dépôt de votre dossier conditionne votre inscription à la session d'évaluation. Aussi vous voudrez bien prendre connaissance des modalités réglementaires ci-dessous.

Dès la notification de votre recevabilité, vous recevrez un lien de connexion afin de créer votre compte personnel dans FranceVae et de renseigner la session à laquelle vous allez télé verser votre dossier dans cette application.

 La dématérialisation du dossier de validation est obligatoire pour l'ensemble des examens et des spécialités.

Il s'agit d'un pré-engagement qui doit être enregistré pour :

- Le **15 juin** pour un dépôt du dossier (livret 2) au plus tard le **15 septembre** pour la session d'automne (octobre/novembre) ;
- Le **15 novembre** pour un dépôt du dossier (livret 2) au plus tard le **15 janvier** pour la session de printemps (février/mars).

Inscription:

- Le candidat procède ensuite et aux dates mentionnées au verso du présent document à son inscription définitive. Le candidat édite sa confirmation à l'examen et la retourne signée à la Division des Examens et Concours.
- Le dépôt du livret 2 au plus tard le 15 septembre et le 15 janvier vaut inscription à la session d'évaluation suivante. Au-delà de ces dates le dossier est refusé et le passage devant le jury est reporté à la prochaine session.



Diplôme	Dates de dépôt et d'inscription	Modalités de dépôt du livret 2	Inscription Inscrinet ou Cyclades	Session de jurys VAE	Session de rattachement Epreuves complémentaires	Service de gestion
Baccalauréat Professionnel (BCP) Brevet Professionnel (BP) Brevet d'Etudes Professionnelles (BEP) Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Mention Complémentaire (MC 3 et 4)	du 1 ^{er} au 15 septembre et du 15 décembre au 15 janvier	Sur votre espace personnel Francevae	Sur le site académique https://www.ac- amiens.fr/inscriptio ns-examens.html *	Octobre - Novembre Février - Mars	Juin	Bureau de diplômes professionnels DEC-3 secteurs l'hôtellerie, restauration, alimentation, coiffure: 0322823914 / AEPE 0322826946 DEC-3 autres diplômes du secteur du tertiaire: 0322826942 DEC-4 secteurs du bâtiment et métallerie: 0322826926 DEC-4 secteurs de l'électricité, de l'automobile et de la productique: 0322826940
Brevet de Technicien Supérieur (BTS)	du 1 ^{er} au 15 septembre et du 15 décembre au 15 janvier		Sur le site académique https://www.ac- amiens.fr/inscriptio ns-examens.html *	Octobre - Novembre Février - Mars	Juin	Bureau des examens post-baccalauréat (DEC-5) - ce.postbac@ac-amiens.fr 0322823968 ou 0322823961
Diplôme d'Etat de Conseiller en Economie Sociale et Familiale (DECESF)	du 1 ^{er} au 15 septembre et du 15 décembre au 15 janvier	https://francevae.fr /gestion/login	aucune inscription sur Internet n'est demandée	Octobre - Novembre Février - Mars	Septembre	
Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG)	Aux dates nationales définies par arrêté ministériel		Sur le site académique https://www.ac-	Juin	Mai-juin	
Diplôme Supérieure de Comptabilité et de Gestion (DSCG)			amiens.fr/inscriptio ns-examens.html *	Novembre	Octobre- novembre	
Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé (DEES) Diplôme d'Etat d'Educateur technique Spécialisé (DEETS) Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur (DEME)	du 1 ^{er} au 15 septembre		Sur le site académique https://www.ac- amiens.fr/inscriptio ns-examens.html *	Décembre	Juin	

^{* :} La confirmation d'inscription est à retourner vérifiée et signée à la Division des Examens et Concours